

Prénoms et noms	Questions	Date et heure
Alain Sylvain	En Juin 2016 lors d’une rencontre des citoyens de St-Michel-des-Saints avec des dirigeants de la future minière, a la question posée par M. Joseph Rondeau, sur la quantité d'eau nécessaire au nettoyage du minerai, la réponse fut des milliers de litres d'eau pour nettoyer le minerai, plus exactement : " Bonjour M. Rondeau, Nous prévoyons tenir une rencontre d’information sur le PEA d’ici la 3e semaine de septembre (date à déterminer). Nous en profiterons pour faire la mise au point sur l’état de la situation (où nous en sommes) et les travaux à venir en ce qui concerne la question de l’eau et autres enjeux. Dans notre volonté d’être transparent, nous avons divulgué des chiffres issus de travaux en cours et non complétés. Cela démontre qu’il est délicat et que ça peut amener de la confusion de répondre à des questions (malgré leurs pertinences) lorsque les travaux ne sont pas complétés. J’aimerais apporter une précision, dans l’étude préliminaire économique la consommation prévue pour le procédé métallurgique (première transformation seulement) d’eau fraîche est de 480 m3/jour (soit une moyenne horaire de 20 m3/h). Je crois que j’ai mentionné 20m3/jour à la rencontre du 11 juin. C’était une erreur de ma part. Désolé pour la confusion. Pour votre information, 1 m3 d’eau équivaut à 1 tonne, donc la consommation d'eau fraîche sera de 480 tonnes / jour. Par ailleurs, je vous invite à consulter le rapport de l’étude préliminaire économique (en anglais seulement) qui sera disponible dans la semaine du 8 août sur le site web de Nouveau Monde. Salutations, Frédéric Gauthier 819-290-3138" 19 août 2017, lors d’une rencontre des citoyens de St-Michel-des-Saints avec les dirigeants de la future minière, ceux-ci ont spécifié qu’il ne résulterait de leur activité de nettoyage du minerai, que des résidus secs seulement a.Quel pourcentage restera en boue de nettoyage ? b.Que comprendra cette boue, solvant, élément dangereux pour la santé, contaminant ? c.Où vont les résidus boueux ? Pour ma part je me suis rendu personnellement à Val d’Or afin de voir les dégâts laissés par une minière après leur passage j’y ai constaté d’immenses lacs de boue de résidus que la mine a laissés là en quittant sans s’occupé du nettoyage du site. d.Qu’advientra-t-il du remblaiement de la du trou fait par l’activité minière... prévoient-il réparer la blessure affligé à l’environnement ? à quel coût ? S’engage-t-il financièrement pour la totalité des coûts?	2020-01-23 09:48
Alain Sylvain	La direction de la mine se targue de vouloir opérer une mine 100% carbo neutre avec de la machinerie complètement électrique. Or.... selon un article publié dans La Presse le 11 février 2019 par Alain McKJenna, ‘’ Électrifiée par la société norvégienne Pon Power, l'excavatrice 323F Z-line de Caterpillar n'émet aucun gaz à effet de serre pendant son utilisation, mais peut accomplir les mêmes tâches qu'une excavatrice à moteur thermique. Sa pile de 300 kWh pèse la bagatelle de 3,4 tonnes, ce qui équivaut à trois fois le poids de la pile des modèles Tesla les plus équipés, et fournit l'énergie nécessaire pour 5 à 7 heures d'utilisation.Mais surtout : remplacer une excavatrice au diesel par un modèle électrique équivaut à retirer 24 voitures de la route. Seul bémol : son prix de détail de 850 000 \$...'’ Or présentement à ma connaissance, seule la compagnie CATEPILAR fabrique une petite pelle mécanique électrique. La batterie lui permettant d’opérer a une charge utilitaire de 5-7 heures dans des conditions climatiques idéales, et non pas à des températures extrêmes, de plus cette batterie pèse 3.4 tonnes et la machine coûte \$850,000 La compagnie ne fabrique aucune autre machinerie lourde électrique Je n’ai trouvé aucune autre compagnie qui fabrique la machinerie nécessaire à l’opération d’une minière. a.Quel est le coût total d l’électrification de ses opérations ? b.Comment entend-il financer un tel projet ? c.L'invention des cette machinerie se fera-t-elle avant la fin de ses opérations ?	2020-01-23 09:52
Alain Sylvain	Le 2020-01-24, cet article est apparu sur le site de Nouveau Monde Graphyte " SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, Québec, 24 janv. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et Nouveau Monde Graphite inc. (« Nouveau Monde » ou « NMG ») (TSXV : NOU; OTCQX : NMGRF; Francfort : NM9) cristallisent leur partenariat de développement social, économique et environnemental en signant une entente de collaboration et de partage des bénéfices dans le cadre du projet minier Matawinie. Dès les premiers travaux d’exploration, Nouveau Monde a démontré un fort engagement envers la communauté en favorisant un dialogue ouvert et en maximisant les retombées pour Saint-Michel-des-Saints et la Haute-Matawinie. L’entente de collaboration et de partage des bénéfices s’appuie donc sur les demandes exprimées par les acteurs du milieu, les principes de développement durable ainsi que les assises de l’entente de principe conclue en août 2018. À travers cette nouvelle entente, qui couvrira toute la durée d’exploitation commerciale de la mine, Nouveau Monde versera jusqu’à 2 % de ses flux monétaires nets après impôts à la Municipalité afin de rehausser les bénéfices et réinvestissements dans la communauté. Un versement anticipé de 400 000 \$ par année précédant la période d’exploitation de la mine permettra à la Municipalité de préparer et mettre à niveau, au besoin, ses infrastructures. Mes questions ? a- D’où provient cet argent ? Des revenus de l'usine de démonstration ? Ou d’un programme d’infrastructure d’un palier de gouvernement ? fédéral ? b-Est-ce que ce \$400,00 servira pour payer les infrastructure pour la minière, chemin eau ou égout ? c-Pourquoi n’est ce pas la ville qui a fait a demande au programme d’infrastructures du gouvernement plutôt que la minière... pour l’apparence seulement ?	2020-01-24 21:54
Charles Prévost	Question : Je suis également résident de Saint-Michel-des-Saints depuis 1980 et membre de l’association pour la protection du Lac Taureau. En 2003, une entente historique a permis la création du parc régional du Lac Taureau, le premier parc habité du Québec. Cette entente conclue par le gouvernement du Québec et la MRC de la Matawinie visait à développer la vocation récréotouristique de la région. Cette entente concernait les quatre ministères suivants : ministère des ressources naturelles, ministère de la faune et des parcs, ministère des affaires municipales et ministère de l’environnement ainsi que la société de la faune et des parcs du Québec. Question : Est-ce qu’une étude gouvernementale a été effectuée pour évaluer les impacts causés par l’ouverture d’une mine à ciel ouvert aux portes de Saint-Michel-des-Saints ? Si oui, pourrait-on la connaître ? Sinon, une telle étude pourrait-elle être réalisée et publiée avant que le BAPE ne fasse ses recommandations au ministre ?	2020-01-26 10:58
Charles Prévost	Le gouvernement a-t-il effectué des études portant sur l’avenir des filières énergétiques telles que celles de l’hydrogène et des batteries à état solide qui n’utilisent pas le graphite comme les batteries lithium-ion dont l’avenir est plus que problématique dans le contexte actuel ?	2020-01-26 11:12
Michelle Pauzé	Pouvez-vous me dire combien il y a de résidences de villégiateurs par rapport au nombre de résidences permanentes à St-Michel-des-Saints. Aussi, me dire le fardeau fiscal (taxes mun) payé par les villégiateurs par rapport aux permanents (résidentiel seulement pas les commerces) ?	2020-01-27 14:38
Nancy Ménard	Q1-Combien de dynamitages par jour et par semaine prévoyez-vous et quelles mesures (dispositions techniques) seront prises pour empêcher la dispersion des poussières émises dans l’air et atténuer les bruits de dynamitage une fois que le projet minier fonctionnera à son plein potentiel (100 000 tonnes par an)?	2020-01-27 15:33
Nancy Ménard	Q2-Quels changements seront apportés aux infrastructures routières de la route 131? À partir de quand des travaux vont débiter et quelles garanties avez-vous à ce sujet alors que ce projet s’étire en longueur depuis des années ?	2020-01-27 15:33
Nancy Ménard	Q3-À combien estimez-vous le nombre de camions lourds par jour qui partiront de la mine à pleine charge et transporteront le minerai en direction de Joliette et qui remonteront vides ? Est-ce que ces camions rouleront sur les routes jour et nuit incluant les fins de semaine? Qu’en sera-t-il de la gestion des camions : pourrait-on voir 10 camions se suivent à la ‘queue leu-leu’ sur la route?	2020-01-27 15:33
Vicky Violette	Question 1 : Pourquoi ne pas tenir compte de la ligne de transport électrique sur l’empreinte totale du projet? (Page 2 : L’empreinte totale du projet est de moins de 3 km2 (qui correspond aux superficies à être aménagées et déboisées).)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 2 : Quel sera la prévision concernant la profondeur moyenne de la mine avec des creux de combien de mètres. (Page 46 : Les dimensions finales de la fosse seront approximativement de 2 600 m de longueur en surface (dans l’axe SSO-NNE) avec une largeur variant de 155 à 380 mètres (dans l’axe NNO-SSE) en surface pour une superficie approximative de 680 000 m2 après 26 ans.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 3 : En regard de la profondeur de la mine, est-ce qu’il peut y avoir un impact sur la nappe phréatique et l’alimentation souterraine en eaux des lacs à proximité?	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 4 : Quel type de dépoussiéreur est envisagé? (Page 50 : Cette modification permettra de placer le concasseur dans un bâtiment et ainsi de mieux contrôler et de réduire le bruit et les émissions atmosphériques de particules fines, notamment par l’installation d’un dépoussiéreur et de conduits d’évacuation.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 5 : Est-ce qu’un procéder chimique de neutralisation des résidus acidogènes a été envisagé? (Page 53 : Le second type de résidus miniers, soit 19% du volume, est un résidu concentré en sulfure qui est potentiellement générateur d’acide (PGA).)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 6 : La figure 5 à la page 58 donne le débit moyen en m3 par jour. Sur la figure on indique en rouge 2130 m3/jour. Dans le texte sous la figure on parle d’un débit de 182 L/ seconde. Nous ne sommes donc pas dans les mêmes unités de mesure que la figure. Pourriez-vous nous présenter sur cette courbe à quoi correspond ce débit de 182 L/seconde mensuellement? (Page 58 : Pendant, l’été, au moment où le débit des cours d’eau est à son plus bas, il serait possible de minimiser le volume d’eau pompée vers l’environnement en emmagasinant l’eau dans les bassins de collecte. Le retour des eaux traitées serait possible lorsque le débit du ruisseau est d’au moins 182 L/s. Le débit du ruisseau à l’Eau Morte est inférieur à 182 L/s uniquement 5% du temps, soit l’équivalent de 18 jours pendant une année.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 7 : Dans le document, le texte suivant n’est pas complet. Pourriez-vous le compléter s.v.p.? (Page 62 : À la suite de la découverte du gisement de graphite de la zone Ouest du bloc Tony, le développement du...)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 8 : La présence de différentes espèces de reptiles, dont la tortue des bois, la tortue serpentine et la couleuvre verte, a été confirmée dans la région. Malgré trois inventaires négatifs, est-ce que l’entreprise va tenir compte de la présence de ces dernières afin de mettre en place des mesures de protection? (Page 85 Tortues : Aucune tortue n’a été observée lors des trois inventaires réalisés le long de la rivière Matawin. Le printemps 2017 a toutefois été caractérisé par des niveaux d’eau très élevés, et ce, pendant une longue période. Ces hauts niveaux d’eau ont probablement nui à l’observation des tortues en raison du plus faible nombre de perchoirs disponibles (p. ex., roches exondées) par rapport aux plus bas niveaux d’eau. Un inventaire supplémentaire n’a pas été jugé nécessaire par le MFFP. La présence de tortues dans la section de la rivière inventoriée ne peut pas être exclue.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 9 :Comment et par qui se fera la collecte des déchets au site minier ? (Page 95 : Quant à la collecte des déchets, les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon sont responsables de la collecte et du transport de leurs déchets et matières recyclables résidentiels.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 10 : Est-ce qu’il y a un risque de concentration des métaux lors de la rétention de l’eau dans les bassins? Si oui est-ce que le traitement des eaux en tiendra compte? (Page 55. Suite de leur passage dans l’UTE, les eaux traitées reposeront dans un bassin de polissage (BP) en vue d’alimenter le concentrateur ou, en cas de surplus, seront retournées vers le milieu récepteur, soit le ruisseau à l’Eau Morte via une canalisation dédiée à cette fin.)	2020-01-28 12:12

Vicky Violette	Questions 11 : A) Est-ce que l’augmentation du nombre de camions en circulation peut affecter les infrastructures routières tant pour les chemins empruntés par les villégiateurs locaux (chemin de gravier), rues municipales et pour la route 131? Si oui qui sera responsable des correctifs? B) Est-ce que la période printanière du dégel peut affecter le transport de la production minière ? C) Est-ce que l’aspect sécurité a été considéré à partir de la mine jusqu’au point de livraison prévu (exemple risque accru dans le secteur des Sept-Chutes) ? D) Quelle est la destination de la production minière ici au Québec? (Page 128. moyenne de 15 à 20 camions par jour alors que le volume actuel sur la route 131 est d’environ 378 camions par jour.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 12 :Pourquoi prendre des mesures du bruit que la première année? (Page 132. Climat sonore : Des mesures de bruit seront réalisées durant la première année d’exploitation après la mise en service de l’usine de traitement et des diverses sources potentielles de bruit (concasseur, camions, foreuses, etc.) afin de vérifier la conformité des installations aux normes de bruit aux récepteurs identifiés.)	2020-01-28 12:12
Vicky Violette	Question 13 : Quels sont les principaux contaminants composant les matières particulières qui sont potentiellement possible de retrouver dans les émissions atmosphériques en cas de bris du dépoussiéreur?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 14 : En raison des vents dominants, quel secteur est le plus susceptible de recevoir des contaminants atmosphériques?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 15 : Quels sont les principaux contaminants de l’eau, qui sont susceptibles de se retrouver dans l’environnement?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 16 : Selon la modélisation, est-ce que le pH, la température de l’eau des rejets ou autres contaminants peuvent affecter la qualité du milieu pour l’omble de fontaine selon la saison?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 17 : Sur le site minier, est-ce que les bandes de protection riveraines des ruisseaux seront respectées?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 18 : Qui sera responsable de la construction et de l’entretien de la ligne de transport et de l’emprise de la ligne électrique?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 19 : Quels sont les scénarios proposés pour la construction de la ligne de transport électrique?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 20 : Pour la construction de la ligne électrique est-ce qu’une étude d’impact est nécessaire?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 21 : En fin d’exploitation est-ce que cette ligne électrique sera démantelée? Si oui est-ce que des mesures de remise en état de l’emprise sont prévues?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 22 : Vu la volonté d’opérer une mine 100 % électrique, mais considérant le fait que certains équipements mobiles pourraient ne pas être disponibles ou leur utilisation non viable économiquement, est-ce que les équipements fonctionnant au diesel, qui pourraient être utilisés au cours des cinq premières années d’exploitation, seront achetés ou loués?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 23 : Dans le cas où il serait impossible d’opérer une mine 100 % électrique au bout de cinq ans, est-ce que la compagnie va rendre des comptes pour en justifier les raisons?	2020-01-28 12:16
Vicky Violette	Question 24 : Est-ce que la restauration du site va nécessiter un contrôle de la végétation, par exemple, pour éviter la croissance d’arbres qui pourraient endommager les installations et causer des risques pour l’intégrité de l’environnement? Si oui, qui en assurera l’entretien après la période de suivi post-restauration de 10 ans ou plus?	2020-01-28 12:16
Sylvette Giroux	Question : Bonjour, à titre de résidente de la MRC Matawinie je considère ce projet comme un défi intéressant et une belle opportunité de développer des ressources propres pour l'avenir de nos enfants et petits enfants. Cependant j'aimerais comprendre comment une entreprise comme Nouveau Monde Graphite peut vraiment faire une différence dans la transition énergétique?	2020-01-28 15:56
Josée Méthot	Question : Selon l’étude d’impact, le projet prévoit opérer avec des équipements mobiles alimentés au diesel pour les 5 prochaines années et à l’électricité pour les 21 années suivantes. Les émissions des gaz à effet de serre (GES) sont estimés à 518 000 tonnes et CO2 pour la durée de vie de la mine. NMG affirme de façon très assurée que cette technologie sera disponibles et que des constructeurs de ces machineries existeront. Pour le Québec, la réduction des GES est importante. Question: Si la technologie ne permet pas de développer des équipements ou machineries électriques, quel sera l’impact pour les GES des 21 années qui utiliserait alors du diesel.	2020-01-28 21:13
Josée Méthot	Question : Le 24 janvier 2020, Nouveau Monde Graphite a émis un communiqué de Presse précisant une entente entérinée par la municipalité de St-Michel-des-Saints et la compagnie minière. Cette entente couvre toute la durée d’exploitation commerciale de la mine et prévoit que Nouveau Monde versera jusqu’à 2 % de ses flux monétaires nets après impôts à la Municipalité. Un versement anticipé de 400 000 \$ par année précédant la période d’exploitation de la mine est prévu pour permettre à la Municipalité de préparer et mettre à niveau, au besoin, ses infrastructures. Question: Est-ce que cette entente peut être déposée publiquement ?	2020-01-29 08:22
Josée Méthot	Question : En lien avec l’entente signée entre la municipalité de St-Michel-des-Saints et Nouveau Monde Graphite et dans le but de s'assurer que la municipalité et sa population retire elle aussi sa juste part des bénéfices générés par l'extraction des ressources naturelles présentes sur son territoire, est-ce que la municipalité et son maire ont consulté la population avant de s’engager dans cette entente et est-ce que des experts financiers ont évalué l’engagement économique de 2% et des montants annuels de 400 000\$ faisant partie de l’entente ?	2020-01-29 08:26
Josée Méthot	Question : Nouveau Monde Graphite vise bien évidemment la rentabilité de son projet pour le bien de ses actionnaires et se doit de payer ses impôts basés sur ses revenus déduits des dépenses d’opération. Dans un principe établi par Nouveau Monde Graphite dans son communiqué que cette entente dite de partage des bénéfices avec le milieu, est-ce que la municipalité s’est assurée que les flux monétaires servant de base du calcul à l’entente exclura toutes dépenses extraordinaires non liées aux opérations, les dépenses de gestion payées à une ou des compagnies affiliées à Nouveau Monde Graphite, les bonis des administrateurs inconvenants aux yeux de la population d’accueil ou toutes autres dépenses dont l’objectif pourrait être de réduire les montants versés à la municipalité ?	2020-01-29 08:29
Sylvain Lavictoire	Question : Selon NMG, la compagnie va faire ces achats locaux pour favoriser les commerçants locaux. Question: A quell endroit NMG va acheter (dynamite, détonateurs, la machinerie lourde, les matériaux pour batir les batiments qui vont être fabriqué avec de la structure d'acier, le mobilier pour aménager les bureaux des employés, les ordinateurs des employés, les imprimantes et photocopieurs pour les employés, etc).	2020-01-29 09:35
Sylvain Lavictoire	Question : NMG dit vouloir favoriser l'achat local pour faire profiter les commerçants. Question: Quel genre de produit NMG pense ce procurer chez les commerçants locaux pour favoriser l'économie local?	2020-01-29 09:45
Sylvain Lavictoire	Question : NMG dit que l'apparition de la mine à Saint Michel des Saints va générer une économie touristique.. Question: Serait-il possible d'avoir des chiffres qui nous démontre qu'il existe vraiment une économie touristique pour les mines au niveau Fédéral et Provincial (Ministère du Touriste).	2020-01-29 10:27
Sylvain Lavictoire	Question : NMG dit qu'il vont créer de la main d'oeuvre pour les jeunes de Saint-Michel. Question: Serait-il possible d'avoir les chiffres de la main d'oeuvre disponibe a Saint Michel qui est intéressés à travailler pour la mine.	2020-01-29 11:00
Alain Sylvain	4. St-Michel-des-Saints repose sur un fond de roc. Les secousses causées par le dynamitage, bien que éloignées de quelques kilomètres du centre ville, il n’en reste pas moins que plusieurs résidences se trouvent dans un rayons beaucoup plus proche de la minière. 4a. Est-ce que cet aspect de dangerosité pour les propriétés de la ville ont été envisagées ? 4b. Quels sont les mesures prévues par la minière advenant des bris causés aux immeubles de la municipalité ? 4c.La minière entend-elle dédommager les résidences éventuellement victimes de tels bris causés par les multiples dynamitages ?	2020-01-29 16:05
Annie Lefebvre	Question : Il a été discuté qu'un voie de contournement serait construite DANS le village. Voici mon questionnement : où sera-t-elle situé ? est-ce que des gens du village seront exproprié ? sera-t-elle construite dans un milieu humide ? et QUI paiera pour la construire.	2020-01-29 16:16
Alain Sylvain	Précision à ma question quant aux dommages possibles aux résidences de la municipalité. Je parle des dommages possibles aux solages des maisons et non pas des dommages causés par des débris qui parviendraient du site. Mais bien le résultats des impacts continuels sur les solages des résidences.	2020-01-29 17:23
Alain Sylvain	Parlons spécifiquement maintenant du Lac aux Pierres et des plans d’eau environnants (marais et ruisseaux), qui se situe très près de la zone visée par la future mine. a. Qu’advindra-t-il faune aviaire et ichthyenne ou piscicole. Il y niche sur ce lac des Plongeon huard, Grand Harle, Canard noir et Canard colvert, le Martin-pêcheur et autre oiseaux aquatiques et limicoles. La poussière et le bruit engendrés par l’activité minière va mettre en danger tout l’écosystème de ce merveilleux plan d’eau. b. En ce qui a trait à l’Utilisation d’eau, les dirigeants de la mine disent ne pas toucher à l’eau du lac. Mais ses opérations de nettoyage du minerai vont demander énormément d’eau, où vont-t-il la prendre ? On nous parle de creuser un puits.... Je continue d’être sceptique... le crains que la minière ne s’alimente en eau à partir du Lac aux pierres ou de ses affluents visibles ou sous-terrains, et ainsi mette en danger toute la faune du lac. Est-ce que le Lac aux Pierres et ses affluents seront protéger lors de l'exploitation de la mine ?	2020-01-29 17:47
Juliette Mousseau	Question : Première question Selon les renseignements disponibles sur le site du Réseau québécois des eaux souterraines (RQES), les eskers présentent généralement une grande perméabilité et un potentiel aquifère important, et constituent des zones favorables à la recharge mais plus vulnérables aux contaminations ». https://rqes.ca/les-principaux-types-de-depots-meubles/ Or, des eskers sont présents dans la zone dite restreinte du site minier et immédiatement au-delà de cette zone. Notamment il s’en trouve un, de 2 à 3 km de long, en bordure du ruisseau à l'Eau Morte selon les indications d’une carte topographique assez récente réalisée par JLC géomatique à partir des données du ministère des Ressources naturelles du Québec (secteur de Saint-Guillaume-Nord). Compte tenu qu’il s’agit d’un milieu d’intérêt, susceptible de receler un réservoir aquifère de grande qualité ; en même temps que d’un milieu vulnérable – longeant le ruisseau à l’Eau Morte où se déverse l’effluent final et se trouvant, de surcroît, dans la direction de l’écoulement des eaux souterraines en provenance du site minier – ce milieu a-t-il été caractérisé de façon précise et détaillée et, si oui, à quelle section de l’étude d’impact peut-on trouver les résultats de cette caractérisation?	2020-01-29 18:42
Juliette Mousseau	Deuxième question À la lecture de l’Annexe A – Portée de l’étude – de l’Annexe 5-1 du Volume 4 de l’étude d’impact environnemental et social (Caractérisation environnementale des sols 2016 et Caractérisation complémentaire des sols 2017 – Saint-Michel-des-Saints (Québec) – Rapport sectoriel), on constate qu’il y a un certain degré d’incertitude et des limites à cette étude des sols. http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-019/3211-16-019-6.pdf Par exemple, on y lit la mise en garde suivante (point c.) : « Les formations de sol et de roc sont variables sur une plus ou moins grande étendue. Les conditions souterraines entre les sondages sont interpolées et peuvent varier de façon significative autant en plan qu’en profondeur des conditions rencontrées à l’endroit des sondages. SNC-Lavalin ne peut en effet garantir les résultats qu’à l’endroit des sondages effectués. Toute interprétation des conditions présentées entre les sondages comporte des risques. » Présumant que les données compilées sur les sols dans le cadre de cette caractérisation ont servi de base à l’étude hydrogéologique, quel est le degré d’incertitude qui découle de l’ensemble des mises en garde de cette annexe dans l’évaluation des risques de contamination des puits privés du Domaine Lagrange ainsi que des eaux de surface par résurgence ?	2020-01-29 18:42
Joseph Rondeau	Question : À l’Annexe C – Extraits de documents du MDDELCC – de l’Annexe 5-19 du Volume 5 de l’Étude d’impact environnemental (Caractérisation de l’ambiance sonore initiale – Rapport sectoriel), il est indiqué ceci : « Les critères préconisés [concernant l’acceptabilité des émissions sonores] visent la protection des êtres humains. De façon générale, on assume qu’ils devraient assurer une protection suffisante des autres espèces animales. Toutefois, le ministre pourra établir des limites plus restrictives s’il s’avérait que les critères de cette note ne protègent pas adéquatement certaines espèces fauniques ou leurs habitats. » http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-019/3211-16-019-9.pdf J’en suis ravi parce que j’aime beaucoup les animaux. Toutefois, j’aimerais savoir si de telles limites plus restrictives peuvent aussi être établies pour la protection d’êtres humains sensibles ou hypersensibles au bruit, compte tenu qu’une région reconnue pour ses grands espaces sauvages est très susceptible de présenter une concentration beaucoup plus élevée qu’ailleurs d’individus sensibles ou hypersensibles au bruit ?	2020-01-29 18:51

Josée Méthot	Question : Nouveau Monde Graphite comme bon citoyen corporatif a établi des horaires pour accommoder les citoyens entre autres, ceux qui s’opposent au projet qu’il qualifie comme étant des villégiateurs. Cet accommodement va plutôt bénéficier à toute la population de St-Michel-des-Saints. Selon l’étude d’impact, les opérations minières comprenant le chargement, le transport et le déchargement du matériel manipulés sont prévues se limiter à 5 jours par semaine et se faire sur une période de 16 heures. On peut donc présumer des plages horaires types entre 6h à 22h, ou entre 5h à 21h. Pour ce qui est du concentrateur ainsi que l’usine de désulfuration, ils seront opérés pendant 24 heures par jours, 7 jours par semaine. Selon le pamphlet que la municipalité de St-Michel-des-Saints a joint récemment avec nos comptes de taxes foncières pour l’année 2020, la précision suivante concernait le bruit : ‘‘Est considéré comme étant une nuisance applicable par la Sûreté du Québec et est passible d’une amende - le fait de faire, de provoquer ou d’inciter à faire du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage; - le fait de troubler la paix en exécutant entre 22h et 7h des travaux de construction, de démolition u de réparation d’un bâtiment ou d’un véhicule, d’utiliser une tondeuse, une scie-à-chaîne ou tout autre outil mû par un moteur à essence ou électrique.’’ Question: 1) Comment un simple citoyen de la municipalité est passible et qu’un citoyen corporatif serait exempt d’une telle amende ? Pourquoi NMG ne tient pas compte de ce règlement dans ses opérations ? 2) Comment NMG et ses experts peuvent-ils affirmés que la population ne sera pas dérangée par le bruit dans des périodes ou les bruits sont quasi existants le matin très (avant 8h) et en soirée (après 20h) ? 3) Compte tenu que pendant la période estivale il y a beaucoup plus de circulation à St-Michel-des-Saints par la venue de personne qui viennent profiter du réservoir Taureau ou pour d’autres activités, pour optimiser la sécurité routière et pour accorder une pause des désagréments que la population environnantes vont subir, est-ce que NMG pourrait accommoder la population en arrêtant ses opérations pendant certaines périodes (vacances estivales, temps des fêtes, congés fériés) ?	2020-01-29 20:50
Odette Sarrazin	Question : Quel montant a investi le promoteur dans la communauté de Saint-Michel-des-Saints et aux alentours depuis 2014 (dons et commandites) ? Qui en sont les bénéficiaires?	2020-01-30 08:43
Odette Sarrazin	Question : Sur le site du promoteur , il est écrit «desservir l'économie de demain». Qu'est-ce que l'économie de demain ? Demain c'est quand?	2020-01-30 08:47
Odette Sarrazin	Question : Le Gouvernement du Québec étant le 2e actionnaire en importance de Nouveau Monde Graphite en raison d'un engagement de Ressources Québec, serait-il en conflit d'intérêt? Pouvez-vous expliquer?	2020-01-30 08:52
Odette Sarrazin	Question : La valeur économique du milieu naturel a-t-elle été évaluée? Si oui, quelles en sont les données? Si non, peut-on faire cette étude?	
Odette Sarrazin	Question : Comment ce projet peut permettre au Québec d'atteindre les cibles exigées du GIEC soit moins de 2°C ?	2020-01-30 09:04
Josée Méthot	Question : Je suis citoyenne de St-Michel-des-Saints (SMDS) et j'ai reçu dernièrement notre compte de taxe municipale concernant notre propriété. La valeur foncière affichée qui sert d'imposition pour les revenus fonciers de la municipalité demeure inchangée alors qu'il est plus qu'évident que la valeur marchande de nos résidences en est déjà réduite et ce, même si la mine est seulement en processus de s’y installer alors que NMG est très actif à promouvoir son projet dans la région de la Haute-Matawinie, Une résidence est un investissement qu'elle soit principale ou secondaire. Cet investissement s’est fait avec les années dans un but d’en profiter éventuellement à la retraite. Il n’est pas normal qu’un projet comme Nouveau Monde Graphite qui bénéficiera économiquement dans une grande proportion à ses actionnaires puisse nous impacter sans que l’on soit compensé par qui que ce soit de nos pertes financières liées à nos investissements. 1. Est-ce que la municipalité réduira nos valeurs foncières en 2020 et pendant toute l’exploitation minière pour tenir compte de cette nouvelle réalité ? 2. Est-ce que Nouveau Monde Graphite s’engage à compenser tous les propriétaires de St-Michel-des-Saints pour cette perte financière peu importe à quel moment se fera la vente? Par exemple, par une indemnité payable dès le début du projet selon une formule à établir qui devrait tenir compte des valeurs foncières actuelles, valeur marchande, valeur de vente déjà réalisée 3. Est-ce que NMG s’engage à défrayer les frais d’évaluation pour tous les résidents de SMDS afin de déjà identifier la perte subit ou en vue d’établir un point de départ de nos valeurs foncières avant l’implantation de la mine (valeur à identifier avec ou sans une mine) ?	2020-01-30 13:39
Josée Méthot	Question : La municipalité bénéficiera annuellement d’une forme de redevance basée sur les flux monétaires liés à l’exploitation de la mine soit 2% et des paiements forfaitaires de 400 000\$. 1. Puisque c’est la population de Saint-Michel-des-Saints qui subira les inconvénients (de toute sorte) liés au projet, est-ce que monsieur le maire dans son intention derrière la signature de l’entente avec Nouveau Monde Graphite (NMG) prévoyait retourner une portion de cette redevance à sa population ? Ce n’est pas uniquement au travers l’amélioration des services à la population ou l’amélioration des infrastructures que doivent être réparties ces nouvelles entrées de fond mais plutôt un partage de richesse avec ses citoyens et ce, pouvant se refléter par une réduction des comptes de taxes ou toutes autres formes de ristournes. 2. Est-ce que le gouvernement peut forcer une municipalité à répartir ces redevances auprès de sa population afin de s’assurer d’un partage équitable venant de NMG ?	2020-01-30 13:41
Marie-Christine Lavictoire	Question : La municipalité bénéficiera annuellement d’une forme de redevance basée sur les flux monétaires liés à l’exploitation de la mine soit 2% et des paiements forfaitaires de 400 000\$. 1. Puisque c’est la population de Saint-Michel-des-Saints qui subira les inconvénients (de toute sorte) liés au projet, est-ce que monsieur le maire dans son intention derrière la signature de l’entente avec Nouveau Monde Graphite (NMG) prévoyait retourner une portion de cette redevance à sa population ? Ce n’est pas uniquement au travers l’amélioration des services à la population ou l’amélioration des infrastructures que doivent être réparties ces nouvelles entrées de fond mais plutôt un partage de richesse avec ses citoyens et ce, pouvant se refléter par une réduction des comptes de taxes ou toutes autres formes de ristournes. 2. Est-ce que le gouvernement peut forcer une municipalité à répartir ces redevances auprès de sa population afin de s’assurer d’un partage équitable venant de NMG ?	2020-01-30 15:59
Joseph Rondeau	Toujours en lien avec les émissions sonores, ma 2e question découle d’une grande préoccupation concernant le projet minier à Saint-Michel-des-Saints : pourquoi le ministère ne parvient-il pas à faire respecter les critères établis pour la mine de Malartic où, selon un article du Devoir publié en 2017, il y a « des dépassements systématiques des critères sonores, de jour comme de nuit » ? https://www.ledevoir.com/societe/environnement/496716/quebec-autorise-l-expansion-de-la-mine-canadian-malartic	2020-01-30 18:51
May Dagher	Question : Résidente de Saint-Michel-des-Saints, ayant pis part au séances publiques du 28 au 30 janvier dernier. Serait-il possible que la Municipalité dépose le tableau référant aux réponses transmises par monsieur Claude Benoît, son représentant, dans le cadre de la séance de 13h30. Ces données donnent suite aux questions posées la veille portant sur les taxes foncières. L'écart étant si important dans les chiffres référant aux comparatifs des taxes et évaluations en lien aux chalets et résidents permanents pour les années 2016 et 2019 que je me demande s'il n'y a pas eu d'erreur dans les calculs. Merci.	2020-01-31 12:29
Michel Picard	Question : Notes d’interprétation générale et définitions: 1 Études et analyses probantes : travaux faisant l’objet d’un niveau d’évidence scientifique élevé et reconnu comme tel dans la communauté scientifique; travaux publiés ou publiables dans des revues scientifiques de haut niveau dotées de mécanismes d’arbitrage par les pairs. 2 Initiateur : Nouveau-Monde Graphite et ses mandataires. 3 Événements climatiques extrêmes: crues printanières exceptionnelles, dégels subits, pluies diluviennes pouvant survenir à l’occasion d’événements météorologiques extrêmes, comme le réchauffement climatique en entraîne de plus en plus. 4 Zones inondables, Saint-Michel-des-Saints : Nous nous référons à la carte B-SMS-3 : Contraintes hydriques ci-jointe en deux agrandissements de la MRC de Matawinie (Mars 2018), avec attention particulière au point d’approvisionnement municipal jouté à droite du site 4 d’embâcles connu, prise d’eau sise à moins de 200 m de la Matawin. La carte peut être consultée au lien suivant : https://www.mrcmatawinie.org/wp-content/uploads/2018/03/b-sms-3-contraintes-hydriques.pdf 5 Article 6 a de la Loi sur le développement durable : ‘(…) l’Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l’ensemble des principes suivants: a) «santé et qualité de vie»: les personnes, la protection de leur santé et l’amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;’. Questions sur l’éthique de gestion du projet de l’initiateur Est-il normal et approprié (c’est-à-dire sans apparence de conflit d’intérêts), que M. Pierre Renaud, avocat en environnement, ancien président du CA de l’initiateur, ancien président et commissaire du BAPE, soit mandaté comme lobbyiste pour défendre les intérêts de la firme de la manière suivante: ‘Objet des activités : Contrat, subvention, autre avantage pécuniaire ou autre forme de prestation déterminée par règlement’, ces fonctions devant notamment être exercées auprès d’institutions comme le BAPE, et le Ministère de l’Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques?	2020-01-31 13:29
Michel Picard	Q3 Est-il normal et approprié (c’est-à-dire sans apparence de conflit d’intérêts), que M. Éric Desaulniers, PDG et président du conseil d’administration de l’initiateur, soit mandaté comme lobbyiste pour défendre les intérêts de la firme de la manière suivante: ‘Objet des activités : Contrat, subvention, autre avantage pécuniaire ou autre forme de prestation déterminée par règlement’, ces fonctions devant notamment être exercées auprès d’institutions comme Transition énergétique Québec (incluant possiblement Propulsion-Québec dont l’initiateur est membre), Investissement Québec, et Ressources Québec inc?	2020-01-31 13:40
Michel Picard	Q4 La Loi sur les mines ne s’intéressant pas aux questions de santé des populations, quelles études et analyses probantes l’initiateur a-t-il déposées pour s’assurer du respect des dispositions de l’article 6a de la LDD (chapitre D-8.1.1 ; LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE), eu égard en particulier aux effets sur la santé de la pollution par le bruit et la poussière?	2020-01-31 13:45
Michel Picard	Q5 La Loi sur les mines ne s’intéressant pas aux questions de santé des populations, sur quelle base légale ou règlementaire s’appuiera le Ministre pour attester de la conformité du projet aux dispositions de l’article 6a de la LDD (chapitre D-8.1.1 ; LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE) en ce qui a trait aux effets sur la santé de la pollution par le bruit, la poussière et une possible contamination de l’eau potable?	2020-01-31 13:48
Michel Picard	Documents de référence: 1. Questions sur le sondage de l’initiateur dérivées de l’étude ‘Les limites et la non divulgation du rapport complet du sondage Léger/Nouveau Monde Graphite n’ont rien pour calmer la grogne à Saint-Michel-des-Saints (SMDS)’. Voir les sites: http://www.aplt.org/Calculs%20-%20sondage.pdf http://www.aplt.org/Sondage.pdf 2. Sondage 2019 publié le 28-01-2020 (voir les liens: http://nouveau monde.ca/press/soutien-reaffirme- envers-le-projet-matawinie- nouveau-monde-fait-le-point-sur-ses-efforts-dacceptabilite-sociale/) : ‘Nouveau Monde a mandaté à nouveau Léger pour reconduire l’exercice basé sur la même méthodologie afin de mesurer les perceptions à l’égard du projet au fil du temps’. https://www.juniorminingnetwork.com/junior-miner-news/press-releases/1280-tsx-venture/nou/72463-renewed-support-for-the-matawinie-project.html 3. Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon sont séparés par une distance d’environ 16.7 km en ligne droite (ou à vol d’oiseau). Voir le site: https://www.abc-canada.net/distance/6138802-6139210/Saint-Michel-des-Saints/Saint-Zenon/ Q6 En référence au sondage de 2018 mieux documenté sur le plan méthodologique dans l’ÉISS, pourquoi l’initiateur a-t-il inclus des répondants de St-Zénon, alors qu’ils ne seraient pas dérangés par le projet de NMG situé dans un autre bassin versant à 17 km à vol d’oiseau de Saint-Michel-des-Saints, contrairement aux saint-michelois qui, eux, auraient à vivre en permanence avec les rejets miniers déversés dans la Matawin qui traverse le village en entier, en plus de l’importante pollution par le bruit et la poussière associées à une mine à ciel ouvert sur les hauteurs du village?	2020-01-31 13:53
Michel Picard	Q7 Pourquoi l’initiateur n’a-t-il interrogé que 16 des 4 793 citoyens résidents non permanents des villages SMDS et de St-Zénon combinés (sondage 2018), sans justification de pareil amalgame, et alors qu’en plus, une proportion de tout au plus 0.12% aurait eu vent du projet d’usine de démonstration (6/4 793)?	2020-01-31 13:56
Michel Picard	Q8 Est-ce que les sondages de 2018 et de 2019 ont porté sur une même cohorte de répondants (sauf par phénomène d’attrition au second tour), pour avoir une véritable mesure de fidélité à l’épreuve et contre-épreuve? Sinon, comment les répondants ont-ils été pairés aux deux enquêtes pour s’assurer du fait qu’ils présentent les mêmes caractéristiques échantillonnales?	2020-01-31 14:00
Michel Picard	Q9 Une partie importante du village ayant été développé sur les berges sablonneuses de la Matawin (plaine alluviale de la rivière constituée de sédiments stratifiés de sable, gravier et blocs), quelles études et analyses probantes l’initiateur a-t-il déposées pour s’assurer de la non contamination des points d’approvisionnement en eau potable du village lors d’événements climatiques extrêmes provoquant des débordements d’eaux minières rejetées et eaux de ruissellement, par dépassement de la capacité des dispositifs de contrôle prévus?	2020-01-31 14:05

Michel Picard	Q10 Avec quatre zones à embâcles reconnues par la MRC de Matawinie dans le cœur du village et une histoire d’inondations fréquentes de vastes parties de cette zone lors des périodes de dégel en particulier, quelles études et analyses probantes l’initiateur a-t-il déposées pour s’assurer de l’innocuité des débordements d’eaux minières, débordements qui seraient alors susceptibles de contaminer de nombreux sous-sol de résidences?	2020-01-31 14:08
Michel Picard	Q11 Quelles études et analyses probantes l’initiateur a-t-il déposées pour s’assurer de l’efficacité des mécanismes de contrôle des eaux rejetées par le site minier en présence de neige, glace et frasil pouvant empêcher ou ralentir le pompage d’eau, ou alternativement, augmenter le ruissellement des eaux de surface par accumulation de glace pouvant combler des fossés de drainage ou déformer des haldes?	2020-01-31 14:13
Nancy Ménard	Question : Q1-Dans son document d'actualisation du projet, l'initiateur annonce vouloir supprimer le convoyeur électrique et le remplacer par des camions lourds de 63 tonnes. Comment peut-il justifier cette mesure qui va à l'encontre de son projet de mine tout électrique?	2020-01-31 17:19
Nancy Ménard	Q2-Vous annoncez une mine 100% électrique dès l’année 5 de la mine, mais quelles garanties avez-vous là-dessus ? Pouvez-vous fournir des fiches techniques pour chacun de ces futurs équipements électriques ainsi qu’une mise à jour et un calendrier de leur développement certifiés par leurs fabricants ?	2020-01-31 17:19
Nancy Ménard	Q3-Quelles garanties donnez-vous à la municipalité pour que les redevances annoncées récemment par le communiqué du 24 janvier et basées sur les profits après impôts, se traduiront effectivement en versements réel, sachant que toutes les minières s’arrangent pour ne même pas payer d’impôts ? Est-ce que ces redevances seront suffisantes pour payer pour la dégradation des routes sur le territoire de la municipalité ?	2020-01-31 17:19
Nancy Ménard	Question : Q1: L'initiateur mentionne qu'il pourrait créer une centaine d'emploi dans la région (minimum). Est-ce que l'initiateur peut déposer une liste détaillée des emplois à pourvoir en fonction des années d'exploitation de la mine.	2020-01-31 19:37
Nancy Ménard	Q2: Serait-il possible d'obtenir de la municipalité de St-Michel-des-Saints une liste des résidents qui ont l'intention de soumettre leur candidature pour ce projet ainsi que leurs qualifications?	2020-01-31 19:37
Catherine Thibault-Denis	1) NMG parle de son engagement d’électrifier la mine. Quelles sont les sanctions prévues si cela ne se fait pas dans les 5 premières années d’existence de la mine?	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	2) Est-ce que le ministère de l’environnement peut nous dire combien il y a eu de non-conformités environnementales dans le secteur des mines? Quelles ont été les sanctions pénales parmi ces non-conformités?	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	3) NMG dit que s'il y a une catastrophe environnementale, ce sera ses assurances qui paieront. Quels sont les risques de ce projet, selon les assureurs? Est-il possible de voir le contrat de police d'assurance?	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	4) Si NMG ne prévoit pas de dévaluation des propriétés du domaine Lagrange et qu'il prévoit même une possible augmentation de cette valeur, la compagnie serait-elle prête à racheter les maisons de tout le domaine Lagrange au prix de leur évaluation actuelle?	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	5) NMG dit que la phase 1 (construction) va durer entre un et deux ans. Combien des employés seront mis à pieds lorsque la mine sera construite?	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	6) Les déchets encapsulés toxiques le sont pour combien d'années? Quels sont les risques que la capsule brise? J’aimerais pouvoir avoir accès à une étude qui me montre des scénarios optimistes et pessimistes des risques de polluants de ces déchets et du coût de gestion de ces déchets sur 200 ans.	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	7) J'aimerais que soit déposé à la commission les taxes foncières des 2000 personnes qui sont considérées comme villégiateurs ou résidents non-permanents par la municipalité de SMS.	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	8) J'ai besoin que le BAPE enquête sur les polluants qui pourraient se retrouver dans les eaux souterraines et de surfaces. J'aimerais demander le dépôt d'une étude dans laquelle il y a un scénario de calcul des charges de polluants totaux dans un scénario optimiste et dans un scénario pessimiste à chaque année avec l'impact de ces polluants sur les personnes plus à risque.	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	9) La municipalité de SMS dit qu'elle ne fait pas de différence entre l'apport économique des résidents permanents et les non-permanents. Si la municipalité n'a jamais fait ce genre d'étude, j'aimerais qu'elle le fasse afin qu'on puisse avoir un tableau juste de l'apport économique de ces villégiateurs et de l'impact financier de leur départ advenant que le projet de mine aille de l'avant.	2020-02-02 10:43
Catherine Thibault-Denis	10) Y a-t-il eu une consultation publique au sujet du choix de trajet des camions de NMG et si oui, quelle était la date?	2020-02-02 10:43
Jose Gagnon	En vertu du Principe de préservation de la biodiversité. NMG a confirmé ne pas avoir de protocole pour la mesure d’atténuation suivante : …un inventaire de nids sera effectué au préalable afin de créer des zones d’exclusions de travaux jusqu’à ce que les oisillons aient quitté le site de nidification. a.Alors si NMG doit, selon eux, déboiser en période de nidification et qu’il n’y a aucune autre mesure d’atténuation possible que se passera-t-il ? b. qui sera là sur le terrain pour surveiller NMG et éviter que la compagnie contrevienne à la Loi sur les oiseaux migrateurs et la loi sur les espèces menacées et vulnérables ? (Réf : ÉIES, Document 3211-16-019-3.pdf, p. 7-89, mesure d’atténuation pour les espèces d’oiseaux à statut particulier)	2020-02-04 14:40
Jose Gagnon	En vertu des principes de Développement Durable « protection de l’environnement », « préservation de la biodiversité » et «respect de la capacité de support des écosystèmes ». Une étude, publiée jeudi 19 septembre 2019 dans la revue Science, révèle que nous avons perdu 3 milliards d’oiseaux en Amérique du Nord depuis 1970. Au Canada, nous avons perdu 12% des populations d’oiseaux depuis les années 60. Cause : perte d’habitat et pesticides. Les projets miniers contribuent à la perte d’habitat directe par la déforestation, et par le bruit. De plus, on peut que demander jusqu’à quel point les changements de concentrations et contenu des métaux lourds et autres contaminants dans le ruisseau de rejet peuvent affecter la faune dont les oiseaux aquatiques. On fait beaucoup de pression sur l’environnement. Quand on dit dans l’EIES : Aucun des impacts anticipés (p. ex. dérangement, perte et modification d’habitats) n’est susceptible de modifier substantiellement l’abondance des espèces forestières à l’échelle de la région d’insertion du projet, les oiseaux pouvant se relocaliser dans des habitats adjacents non touchés. a.Comment détermine-t-on la capacité de support des habitats adjacents au projet ? b.Comment le gouvernement interviendra-t-il dans les projets miniers sachant que les lois actuelles ne protègent pas suffisamment la faune, et plus précisément la faune ailée, dans ce cas-ci? Référence: https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/les-eclaireurs/segments/entrevue/99441/oiseaux-declin-population-canada-changements-climatiques-recensement-aviaire https://www.ledevoir.com/societe/science/563075/faune-trois-milliards-d-oiseaux-de-moins-en-amerique Étude réalisée par des chercheurs états-uniens, ainsi que par Environnement et changement climatique Canada	2020-02-04 14:43
Alain Sylvain	En vertu des principes de Développement Durable « protection de l’environnement » et « prévention ». Dans l’EIES, p. 5-137, on mentionne : “L’hirondelle de rivage est désignée menacée au Canada. Elle n’a pas été observée dans la zone d’étude restreinte en 2017 et 2018, mais elle est un nicheur confirmé dans les environs de celle-ci selon (AONQ 2018)”. Je peux vous informer qu’en 2019, la nidification de l’Hirondelle de rivage a été confirmée dans la zone restreinte. Je crains que cette petite colonie soit détruite en dévoilant publiquement qu’elle existe. Mon implication et expérience au sein du Regroupement QuébecOiseaux me permet de dire que c’est souvent ce qui se passe. Quelles mesures seront mises en place pour protéger cette petite colonie d’Hirondelles de rivage puisque qu’elle n’a pas été considérée dans l’ÉIES bien qu’il y avait un habitat potentiel ?	2020-02-04 14:50
Alain Sylvain	En vertu du principe de Développement Durable « protection de l’environnement ». Je me demande si le ministre qui prend la décision sur le projet, prend en compte dans sa décision la venue de nouvelles technologies de batteries, par exemple la solid state qui semble être la prochaine génération et qui n’aura pas besoin de graphite. On pourrait se retrouver à démarrer une mine pour quelques années d’exploitation seulement. C’est beaucoup d’argent pour les contribuables et un gros impact environnemental et économique pour SMDS. Comment ce risque est-il considéré et calculé pour ce projet ? https://www.journaldemontreal.com/2020/02/04/hydro-quebec-va-developper-des-batteries-avec-mercedes-benz	2020-02-04 14:53
Alain Sylvain	En vertu des principes de Développement Durable « santé et qualité de vie », « équité et solidarité sociales », « protection de l’environnement », « accès au savoir » et « protection du patrimoine culturel ». Je comprends qu’Hydro-Québec a maintenant repris la responsabilité de planifier et construire la nouvelle ligne électrique et qu’elle n’est pas intégrée à la présente étude. a. Pourquoi est-ce que cette ligne n’est pas assujettie à la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement ? Planification du tracé, usages forestiers/sites de villégiatures, érablières acéricoles, etc), variantes étudiées, caractérisation et inventaires fauniques, prévision des modalités de protection et des mesures d'atténuation, compensation pour les pertes de superficies forestières de tenure publique, etc. Il manque beaucoup d’information pour évaluer l’impact de cette nouvelle ligne électrique. b. Est-ce que l’étude d’impacts de ce projet sera publique ? c. Quand pourrions-nous avoir accès à cette étude d’impacts ? d.Est-il possible de connaître les deux tracés en évaluation ? e. Est-il possible de les voir sur une carte ? f. Est-ce que le promoteur (ou Hydro-Québec, selon à qui reviendra la gestion, l'entretien et l'opération de la ligne) a prévu des modalités de protection et des mesures d'atténuation pour les cours d'eau et les pertes d'habitats occasionnées par les travaux, etc.? g.Y a-t-il d’autres projets connexes autonomes attachés à ce projet ? h.Pourriez-vous me dire si on considère le projet dans sa globalité, c’est-à-dire en tenant compte des projets autonomes et essentiels qui s’y greffent, pour prendre la décision finale quant au GO du projet?	2020-02-04 14:57
Jose Gagnon	En vertu du principe de Développement Durable « accès au savoir ». M. Eric Desaulniers a souvent indiqué que l’empreinte du projet s’en tenait à la périphérie du projet. On peut d’ailleurs lire cette affirmation de sa part dans un article du Devoir du 28 janvier : https://www.ledevoir.com/societe/environnement/571671/un-imposant-projet-minier-en-zone-de-villégiature . Comment explique-t-il ne pas avoir mentionné la présence d’un projet de construction d’une ligne électrique de 11 km dans les rencontres publiques ?	2020-02-04 14:59
Jose Gagnon	Je voudrais savoir à combien de reprise au cours des 10 dernières années le ministre de l’environnement du moment a-t-il demandé la tenue d’un BAPE sans qu’il n’y ait de période d’information publique au préalable ? Tout secteur confondus et pour le secteur minier seulement.	2020-02-04 15:02
Jose Gagnon	La zone restreinte couvre une bonne partie de deux parcelles qui ont été inventoriées lors de l’Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, pourtant dans le Tableau 5-37 Espèces d’oiseaux forestiers observées ou dont la présence est potentielle dans la zone d’étude restreinte, NMG n’a retenu que les indices de nidification des inventaires de SNC-Lavalin qui sont très limités par le nombre de temps-terrain. Pourquoi est-ce que les données ne sont pas toutes fusionnées (AONQ, eBird, SOS_POP) pour obtenir une meilleure image de la situation réelle et prendre de meilleures décisions ?	2020-02-04 15:12
Jose Gagnon	Dans L’EIES, p. 5-2, La zone restreinte est définie comme suit : La zone d’étude restreinte est une zone de 43,4 km2 plus ou moins centrée sur la zone ouest du Bloc Tony et inclut le gisement de graphite ainsi que l’ensemble des emplacements prévus pour les infrastructures du projet. Cette zone est celle utilisée pour décrire la plupart des composantes des milieux physique et biologique. Qui a déterminé la zone restreinte et quels sont les critères qui ont été utilisés pour déterminer que cette zone correspond à la zone de dérangement pour la faune ?	2020-02-04 15:14
Jose Gagnon	En vertu du principe de Développement Durable « protection de l’environnement ». Dans le tableau 5.4.6 Espèces fauniques à statut particulier — Bilan, on retrouve la Tortue serpentine. Toutefois on ne la retrouve pas dans la section 5.4.9 Identification des composantes valorisées, qu’elle ait été retenue ou non et on ne la retrouve pas non plus dans la section 7.4 Impacts sur le milieu biologique. a. Quelles mesures seront appliquées à la protection des tortues ? Où se trouve la documentation à ce sujet ? b. Est-il possible de déposer ces documents ?	2020-02-04 15:16
Jose Gagnon	En rapport avec la QC-61 et le Tableau 61-1 Cours d’eau touchés par les infrastructures minières. Extrait : Le MFFP est en désaccord avec l'interprétation des résultats qu'en fait l'expert du promoteur. Le MFFP considère que la présence d'habitat faunique légal est toujours possible. Pour établir qu'il y a absence de « poisson » et donc absence de l'habitat légal du poisson, il faut valider l'absence d'oeufs, de produits sexuels de poisson, de tout mollusque ou de tout crustacé aquatique. a.Bien que les CE22 et CE35 aient été caractérisés et qu'aucun poisson n'a été pêché, le promoteur a-t-il validé si les inventaires ont été réalisés lors des périodes préférentielles et si la méthodologie utilisée est adaptée aux CE ciblés? b.Le promoteur a-t-il déposé, comme demandé par le MFFP, ses justifications quant à la remise dans le tableau des cours d'eau (CE) CE22 et CE35 qui devaient être évités et quelles sont-elles?	2020-02-04 15:22
Jose Gagnon	Comme demandé par le MFFP, le promoteur a-t-il a un autre site en vue pour le projet de compensation que le ruisseau à l'Eau Morte? et aussi, dans une perspective de mise en valeur et de conservation, en plus de s'assurer d'aucune perte nette d'habitat faunique, il devrait être visé d'obtenir un gain d'habitat par rapport à la qualité et la quantité des pertes mesurées. Dans quelles mesures le promoteur vise-t-il répondre à la demande du MFFP ?	2020-02-04 15:24

Jose Gagnon	En novembre 2018 NMG a mandaté la firme Léger pour réaliser un sondage auprès des résidents et des villégiateurs de SMDS, St-Zénon et St-Guillaume-Nord. L'échantillon du sondage, 330 résidents et villégiateurs, est composé de 16 villégiateurs et 314 résidents. Référence : Rapport de Léger (Doc #3211-16-019-4, p. 525) : Comment a-t-on décidé de la répartition des villégiateurs à sonder entre SMDS, St-Zénon et St-Guillaume Nord ? Le rapport de Léger dit : Étant donné le nombre de répondants à Saint-Guillaume-Nord (n=7), ces résultats ont été agrégés à ceux de St-Zénon (n=102) pour l'analyse. Pourquoi les données de Saint-Guillaume -Nord ont-elles été agrégées à celle de St-Zénon et non à celles de SMDS qui est plus proche ?	2020-02-04 15:26
Kathleen Grenon	Question : Comment la mine et les autorités compétentes comptent non seulement recruter des femmes, assurer des milieux de travail inclusifs et sécuritaires pour celles-ci, mais aussi réduire les impacts négatifs qui désavantage particulièrement les femmes de la communauté d'accueil en situation économique précaire tels que l'augmentation du coût de la vie et des coûts des logements, la saturation des services de garde et assurer des milieux de vie sans violence et sans exploitation sexuelles dans les communautés avoisinante ?	2020-02-04 15:27
Jose Gagnon	Dans l'ÉIES, à la section 5.4.3.2 Oiseaux de proie, p. 5-128, on dit “ Les autres sources d’informations disponibles rapportent des mentions de 13 espèces additionnelles aux environs de la zone d’étude restreinte à un moment ou l’autre de l’année”. a.Peut-on définir “aux environs de la zone d’étude restreinte” ? b.Comment a-t-on obtenu les données « aux environs » de la zone d’étude restreinte ? c.Est-ce qu’on parle des parcelles de l’Atlas, est-ce qu’on parle de 100m de 500m de 1 km ?	2020-02-04 15:28
Jose Gagnon	En vertu des principes de Développement Durable « équité et solidarité sociales » et « santé et qualité de vie ». 18a.Quelle est la responsabilité du maire et de la municipalité envers sa population dans un projet tel que celui qui est présenté ici ? 18b.Comment est défini leur rôle ?	2020-02-04 15:39
Alain Sylvain	16. Mesures d'atténuations - Relocalisation des espèces à statut retrouvées sur le site lors des travaux (QC-63b, p150): Extrait : Le promoteur devra fournir des mesures d'atténuation autres que l'utilisation de la machinerie et autres activités anthropiques comme élément d'effarouchage naturel pour l'ensemble des espèces fauniques présentes (à statut ou non). En effet, cette mesure n'est pas une avenue privilégiée pour éviter toute mortalité directe des espèces fauniques présentes sur le site des travaux. Est-ce que le promoteur peut déposer les nouvelles mesures d’atténuation prévues tel que demandé par le MFFP ?	2020-02-04 15:39
Jose Gagnon	En vertu du principe de Développement Durable «Santé et qualité de vie ». Je dors très mal depuis 2016 sachant que mon terrain est sous Claims miniers, et je sais que c’est le cas pour plusieurs autres résidents. Comment est-ce que la détresse psychologique est-elle tenue en compte dans les impacts sur la santé de ce projet, pour les résidents à l’extérieur du 1km ?	2020-02-04 15:40
Alain Sylvain	15. (QC-63b) Extrait : Suivant l'identification des espèces présentes sur le site du projet et afin d'avoir un portrait clair de leur période critique, le promoteur devra fournir un tableau des dates de protection des espèces à statut précaire présentes sur le site de façon à maximiser la réalisation des travaux hors de la période de restriction qui considère le cycle vital et les besoins biologiques des espèces ciblées. Est-ce que le promoteur peut déposer le tableau des dates de protection tel que demandé par le MFFP ?	2020-02-04 15:41
Jose Gagnon	Échantillon pour le bruit : pourquoi aucun échantillon sur le bruit n’a-t-il été pris au Lac du Trèfle là où il y a des villégiateurs tandis qu’on en a pris un, pas très loin, là où il y en a un villégiateur seulement ?	2020-02-04 15:42
Alain Sylvain	14. (QC-63b) Extrait : Enfin, le promoteur devra revoir le protocole pour la relocalisation des espèces (mesures de dernier recours quand toutes les autres mesures d'atténuation et de protection ont été réalisées pour les espèces présentes). Les différents milieux récepteurs et habitats d'accueil doivent aussi être revus de façon à ce qu'ils soient compatibles avec la conservation de l'espèce observée. Les individus ne peuvent être relocalisés à plus d'une reprise compte tenu des impacts sur l'espèce associés à cette manipulation. Est-ce que le promoteur peut déposer l’information demandé par le MFFP ?	2020-02-04 15:42
Jose Gagnon	Dans sa lettre d’engagement, NMG s’est engagé à remettre beaucoup d’information durant l’étape de l’analyse environnementale, soit avant la prise de décision par le gouvernement. a. Est-ce que toutes les informations qui seront remises par NMG, et qui ont été demandées par les différents ministères pour la recevabilité, vont être remises aux ministères pour une autre ronde de “recevabilité” ? b.Comment ça fonctionne cette partie, comment les citoyens sont-ils tenus au courant de ça ? Je comprends que les audiences du BAPE et l’Analyse environnementale se déroulent en parallèle. c.Est-ce-que les commissaires du BAPE ont accès à tous les documents qui seront remis par NMG pour l’analyse environnementale ? d. Combien y a-t-il de de temps entre la fin de l’analyse environnementale et le dépôt du rapport au ministre par le BAPE ? en d’autres mots est-ce que les commissaires ont le temps de consulter toute la documentation avant de devoir déposer leur recommandation ? e. Est-ce que le public a accès à toute cette documentation ?	2020-02-04 15:44
Alain Sylvain	13. En vertu du principe de Développement Durable « efficacité économique ». Dans le document 3211-16-019-4.pdf , Rapport Weymok, on parle de redevances pour Manawan ou pour le Conseil de la Nation Atikamekw. a. Est-ce que ces redevances sont incluses dans les calculs financiers du projet ? b.Est-ce que ces chiffres sont publics ? c.Où pouvons-nous consulter ces chiffres ?	2020-02-04 15:44
Jose Gagnon	NMG et la Municipalité de SMDS viennent de signer une entente. Cette entente dit qu’un versement anticipé de 400 000 \$ par année précédant la période d’exploitation de la mine permettra à la Municipalité de préparer et mettre à niveau, au besoin, ses infrastructures. Est-ce que ce 400,000\$/an provient d’un programme de subvention du gouvernement ?	2020-02-04 15:45
Alain Sylvain	12. Programme d'acquisition volontaire des propriétés Qc-89. Extrait : A ce titre, l'étude d'impact a établi que les nuisances sont jugées faibles dans le secteur du Domaine Lagrange. Le rayon de 1 km s'avère donc suffisant pour l'initiateur. Toutefois, bien que les impacts soient jugés faibles, l'initiateur a décidé d'inclure les baux du Petit lac aux Pierres et du ruisseau Innomé dans le rayon de 1 km et donc, dans son programme de rachat volontaire. Une carte représente la mise à jour du rayon de 1 km. Le MERN demande : S'agit-il du périmètre final ? Si non, il avait été demandé précédemment à l'initiateur du projet de transmettre le moment où il entend statuer sur la définition de ce périmètre. a.Quand l’initiateur entend-il de statuer sur la question ? b.Une autre question : 'il n'y a pas d'échelle de gradation des impacts prévue dans l'EIES. Les impacts ne s’arrêtent pas tout d’un coup à 1 km, alors comment le promoteur planifie-t-il rectifier cette situation?	2020-02-04 15:46
Jose Gagnon	À 3.7km de la mine, je ne suis pas considérée par NMG pour être rachetée/dédommée etc, pourquoi mon terrain est toujours sous claim minier ?	2020-02-04 15:48
Alain Sylvain	11. Programme d'acquisition volontaire des propriétés Qc-90. Extrait : L'initiateur du projet doit travailler à la réalisation d'un plan d'action/planification détaillé concernant l'utilisation des baux acquis et à acquérir et le transmettre au MERN. Pour le MERN, il s'agit d'un enjeu majeur quant à l'acceptabilité sociale du projet et à la planification. L’initiateur peut-il déposé ce plan détaillé ?	2020-02-04 15:48
Jose Gagnon	NMG parle fréquemment de comité de suivi avec les représentants du milieu. Pourquoi aucun comité indépendant n’a été mis sur pied à date ?	2020-02-04 15:50
Alain Sylvain	10. Lors des auditions de la commission, le 29 janvier de soir, à 01.58, à la question pourquoi avoir utiliser des tapis de caoutchouc lors de deux petits dynamitages, l'initiateur ainsi que son spécialiste de la question ne fournissent pas de réponse à la question. Mais ils spécifient que c'est très coûteux et pas utiliser lorsque éloigné des habitations. Ces deux conditions étaient remplies, alors serait-il possible de connaître les raisons pour l'utilisation de ces tapis lors des deux dynamitages ?	2020-02-04 15:57
Linda St-Georges	Ma question est: Comment NMG peut-il nous garantir,qu'il n'y aura pas de fuites de contaminants? Concernant la fausse de décantation.(l'endroit d'enfouissement des résidus) Sachant qu'il y aura 2 explosions par semaine sur une période de 26 ans. Tout près de la fausse. Merci.	2020-02-05 09:29
Richard Massicotte	Question : 1- Si la co-disposition présente une problématique majeure quelle est l'alternative que vous proposez?	2020-02-05 12:37
Richard Massicotte	2- Selon les vents dominants quel secteur sera susceptible de recevoir les retombées atmosphériques les plus contaminées en provenance du site d'exploitation? Est-ce qu'une carte illustrant ces retombées est disponible s.v.p.?	2020-02-05 12:37
Richard Massicotte	3- Quels sont les principaux contaminants (en terme de concentration et de risque toxicologique) que nous risquons de retrouver dans ces retombées atmosphériques?	2020-02-05 12:37
Richard Massicotte	4- Concernant les simulations pour le bruit à partir du site d'exploitation est-ce que ces dernières tiennent comptent du déboisement total requis pour l'exploitation de la mine?	2020-02-05 12:37
Richard Massicotte	5- Lors du procédé d'affinage des eaux avant le rejet à l'environnement, quelle méthodologie sera utilisée pour éliminer les contaminants dissous, exemple les métaux?	2020-02-05 12:37
Alain Sylvain	17. Question : J'aimerais que l'initiateur dépose la liste des équipements mobiles prévus ou planifiés pour l'électrification de la future mine. En plus de la liste des équipements, j'aimerais aussi que soit déposé la liste du prix pour chacun de ces équipements à venir.	2020-02-05 15:46
Dimitri Kariditi	Question : Thème TRANSPORT: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Protection de l’environnement • Participation et engagement a. Selon les réponses partielles obtenues lors de la première partie du BAPE (28-30 janvier 2020), le choix du tracé du chemin d’accès au site minier n’est pas entièrement justifié par le promoteur ni par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Serait -il possible d’envisager une révision du plan de chemin d’accès au site minier afin de minimiser les impacts sur le milieu et éviter les régions inondables (en lien avec le plan d’aménagement de la municipalité)? b. Les campagnes de transport sur le site et hors du site sont susceptibles de déranger les résidents du secteur (surtout lors des phases de construction et exploitation). Est-ce que les consultations avec le public ont été faites à ce sujet? Est-ce que les résultats ont été rendus publique? Sinon, pourquoi? c. Quel est le nombre total des camions de divers tonnages et autres véhicules durant les phases d’exploitation et de construction de la mine? Quel sera l’horaire de la circulation durant chaque phase des opérations minières? d. Quelle limite de vitesse le promoteur a prévu pour la circulation sur les route d’accès et les routes du site minier? Comment est-ce que cette limite est justifiée?	2020-02-05 17:54

Dimitri Kharitidi	Question : Thème EAU: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Protection de l’environnement • Prévention • Précaution • Santé et qualité de vie • Respect de la capacité de support des écosystèmes a. Est-il possible de réévaluer la piézométrie de la nappe phréatique et la porosité de la roche dans laquelle les eaux du site minier vont se répandre afin de mieux comprendre le rabattement de la nappe phréatique et la migration des métaux lourds dans les eaux souterraines? b. Dans les scénarios de concentrations observées (EIES vol 6, Annexe D) il est indiqué que les puits d’observation seront seulement localisés à la proximité de la fosse, et seulement un puit restera en place suite à la fermeture de la mine. Pour assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines et faciliter la surveillance par MERN, devrait l’initiateur du projet installer des puits additionnels pour couvrir un territoire plus large (incluant proche de la rivière Matawin et secteur résidentiel du domaine Lagrange, ainsi que le village Saint-Michel-des-Saints)? c. Les modèles de concentration des métaux lourds dans les eaux souterraines couvrent l’horizon de 100 ans. Étant donné l'incertitude sur l’efficacité de la technique de la codisposition des résidus miniers et un risque de lixiviation des contaminants permanant, est-il possible d’ajuster les simulation pour une durée plus prolongée? Également serait-il possible de créer un modèle en utilisant la méthode de disposition des déchets en haldes et sans géomembrane? Et étudier les niveaux de contamination par les métaux lourds dans ce cas? Sinon, pourquoi? d. Quelle est la durée de vie utile du recouvrement CEBC dans une halde à résidus miniers? Qu’arrivera t il si le recouvrement est endommagé, percé ou autre? Y a-t-il une possibilité d’entrée d’eau dans la halde des résidus et oxydation de PGA? Quelles mesures seront mises en places pour surveiller et réparer au besoin le recouvrement et pendant combien de temps suite à la fin de la phase d’exploitation? e. Ou se situe le point d’approvisionnement en eau potable de Saint-Michel-des-Saints? Advenant un cas de contamination de l’eau potable dû à un accident ou mauvaise gestion du site minier, quelles seront les mesures mises en place pour assurer la qualité de l’eau potable dans la région? Qui sera responsable pour la planification et exécution des travaux? Qui devra payer pour les coûts associés? f. Quel tests et méthodologies seront mises en place pour faire le suivi de la qualité et quantité des eaux de surface et souterraines sortant du site? Est-ce que les tests préliminaires des eaux souterraines ont été déjà faits par la municipalité afin de documenter la qualité des eaux avant le projet dans le but de comparaison? Quels sont les résultats? g. Dans le rapport “Suivi environnemental de plans d’eau et cours d’eau Rapport 2018” il est indiqué qu’il y a une tendance d’acidification de plans d’eau avoisinant le site minier, possiblement lié à la diminution des précipitations et augmentation de la température. Est-il possible que cette tendance se poursuit et soit exacerbée par la présence d’une mine? Est-ce que le rapport pour l’année 2019 a été produit et rendu disponible? h. Dans le document “Plan de restauration 3211-16-019-17” il est indiqué que deux cours d’eau prennent origine dans la fosse et se jettent dans la rivière Matawin (Figure 4.6). Comment le suivi de la qualité d’eau dans la fosse et ces cours d’eau sera effectué? Est-ce qu’il existe un modèle de contamination de ces eaux avec des métaux lourds et l’acidité? Dans le cas de dépassement des normes dans ces cours d’eau quels actions seront entreprises afin de minimiser le risque?	2020-02-05 17:56
Dimitri Kharitidi	Question : Thème RÉSIDUS MINIERS: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Protection de l’environnement • Prévention • Précaution • Santé et qualité de vie • Respect de la capacité de support des écosystèmes • Principe pollueur payeur • Internalisation des coûts • Production responsable a. Comment le risque d’auto-échauffement des résidus miniers a été testé dans les cellules de co-disposition, si celles-ci ne sont pas construites encore? Sur quelles données l’initiateur du projet se base pour affirmer que le risque d’auto-échauffement des résidus PGA est minimal? b. Comment le niveau d’oxydation des sulfures dans les résidus miniers a été analysé? c. Comment le niveau de l'oxygénation à l’intérieur de la halde de co-disposition des résidus miniers sera examiné durant la phase d’exploitation de la mine et suite à la fermeture du site? Si l’oxydation des sulfures et auto-échauffement sont détectés, quelles seront les mesures entreprises pour éteindre l’échauffement et prévenir son propagation? d. Est-ce qu’il a un risque d'auto-échauffement des résidus durant leur entreposage au site (avant qu’ils soient disposés en cellules de résidus) ? À quelle vitesse d’oxydation des résidus sulfurés on peut s’attendre? Quel est l’outil mis en place par l’initiateur pour prévenir l’oxydation des sulfures sur les site? e. Est-ce que l’analyse des résidus miniers (contenu des sulfures, vitesse d’oxydation et potentiel d’auto-échauffement) a été seulement faite sur les échantillons provenant du minerai de la Phase 1 du projet? Est-ce que les mêmes tests ont été faits en utilisant les échantillons provenant des autres phases du projet (Figure 4-6, étude EIES)? Sinon, comment peut on affirmer que les résidus miniers et le minerai en ensemble du site représente un faible risque d’auto-échauffement? f. En vue des changements climatiques futurs notables et la sensivité des résidus minier (PGA) à l’humidité et chaleur, comment le promoteur du projet prévoit d’ajuster la gestion des résidus durant les 26 prochaines années et suite à la fermeture de la mine?	2020-02-05 17:59
Dimitri Kharitidi	Question : Thème RESTAURATION DU SITE et SUIVI: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Protection de l’environnement • Prévention • Précaution • Respect de la capacité de support des écosystèmes • Principe pollueur payeur • Internalisation des coûts a. Le plan de restauration progressif du site minier est basé sur la méthode de codisposition des résidus PGA, NGA et stériles miniers, une méthode encore en développement et non prouvée. Étant donné ces condition, à quelle fréquence le MERN prévoit de suivre les travaux de restauration? Serait il préférable de le faire plus souvent qu’à chaque 5 ans? b. Comment les impacts sur le milieu seront évalués? Quels suivis seront mis en place, quelles méthodologies seront employés ? c. Advenant que le ministère juge que le plan de restauration nécessite des ajustements ou corrections, comment le promoteur mettra en oeuvre les recommandations du ministère? Dans ce cas là, est-il nécessaire de refaire l'ingénierie détaillée du plan de restauration? d. Si le plan de restauration et les travaux doivent être modifiés, quels seront les conséquences sur la production de la mine, horaire de travail, production du concentré? Également, est-il possible de projeter les coûts associés avec la modification du plan de restauration en ce moment? e. Quelles sont les mesures prévues par le ministère si le plan de restauration présent , ni le plan de restauration révisé, ne correspondent pas au normes et contribuent à la contamination du milieu? Est-ce que la mine devra cesser les opérations? f. Si dans le futur le MERN et/ou le Ministère de l’Environnement imposent des nouvelles normes environnementales (ou autres), comment le suivi de restauration du site sera effectué? En se basant sur quelles normes? g. Si la restauration du site minier nécessite des investissements additionnels, dans quel scénario le gouvernement devra mettre des fonds additionnels pour couvrir les frais de restauration au-delà du budget prévu par l’initiateur (25M\$)? D'où viendront ces fonds? h. Étant donné que les cellules de codisposition des résidus minier seront en proximité immédiate des sautage quotidiens, est-ce que le promoteur a évalué la sensivité des cellules aux vibrations? Si oui, quels sont les résultats de l’analyse? Sinon, justifier la raison pourquoi cela n’a pas été fait? i. Selon le plan de restauration il est prévu de revégétaliser le site minier (haldes et cellules de codisposition recouverts avec une géomembrane). Est-ce que les haldes et le recouvrement sont sensibles aux racines qui poussent dans le sol? Dans le cas si les racines percent un membrane, il y a-t-il un risque de lixiviation ou oxydation des résidus PGA? Est-ce que ce scénario a été envisagé à long terme?	2020-02-05 18:01
Dimitri Kharitidi	Question : Thème IMPACTS SUR RÉSIDENTS: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Santé et qualité de vie • Participation et engagement • Équité et solidarité sociales a. L’étude “Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie” déposé par le Ministère de la Santé, suggère que les effets négatifs des projets miniers sont souvent supérieurs aux effets positifs. Comment se comparent les conclusions de cette étude avec les conclusions de l’EIES déposée par l’initiateur du projet? b. L’initiateur prévoit que les impacts négatifs seront minimisés au delà du rayon de 1km. Quelles études antécédentes indiquent que les mesures proposées par l’initiateur soient efficaces pour atténuer les impacts dans le cadre du projet Matawinie? Si les mesures proposées ne seront pas suffisant dans le futur, comment l’initiateur planifie de les ajuster? c. Pourquoi une gradation des impacts ressentis n’a pas été prévue dans ce projet? Est-ce que les résidents du secteur un peu plus loin que 1km vont ressentir significativement moins d'impacts négatifs? Quelles analyses ont été faites à cet égard? d. Est ce que les évaluations des propriétés avoisinant le projet minier ont été faits pour estimer la valeur des propriétés avant le démarrage du projet? e. Selon le Plan d'aménagement du territoire municipal le projet minier s'insère dans un secteur Rural et de Villégiature (Ru-12 et Ru-13) et Villégiature à faible densité (Va-6). Comment la municipalité justifie ce projet dans cette zone? Quelles études ont été faites pour analyser la compatibilité de territoire avec l’exploitation minière? f. Le dynamitage du roc au quotidien et les vibrations associés sont susceptibles d’affecter les fondations et l’intégrité des structures et des bâtiments. Est-ce que l'examen des résidences autour du site a été fait pour prévoir les effets du dynamitage sur leur durabilité et structure? Sinon pourquoi? g. Selon les données techniques des sautages 2018, auxquels niveaux de bruit (dB) et vibrations (mm/s) les résidents et propriétaires peuvent s’attendre durant les phases d’exploitation de la mine? Est-ce que la charge de dynamite est similaire ou bien elle va augmenter durant l’exploitation de la mine? Si oui, de combien? h. Est-ce qu’il existe un modèle (ou simulation) des vibrations et bruit causés par le dynamitage durant la durée de la vie de la mine en phases 1 à 5? i. Au quel niveau de dommages des propriétés dû à des vibrations causés par sautage quotidien, les résidents peuvent s’attendre durant la durée de vie de la mine? Est-ce qu’un outil de suivi et d’évaluation des dommages a été mis en place par initiateur ou par la municipalité de SMDS? j. Dans le cas ou les bâtiments subissent des dommages, quel sera le processus de dédommagement?	2020-02-05 18:02
Dimitri Kharitidi	Question : Thème ÉCONOMIE DU PROJET: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Efficacité économique • Principe pollueur payeur • Internalisation des coûts a. Dans l’EIES, l’initiateur du projet prévoit d’utiliser l’équipement à diesel pendant les 5 premières années d’opération, et si les technologies le permettent, continuer l’exploitation du gisement avec l’équipement électrique à partir de l’année 6. Quel sera le coût de cette transition? Est-ce que la transition de l’équipement diesel à l’équipement électrique a été calculée et incluse dans le modèle financier de l'entreprise? Sinon, quand est-ce que ça sera fait? b. Tenu compte des variantes proposée de l’utilisation de l’équipement électrique ou diesel dans l’EIES, serait-il possible de rédiger un modèle financier et un modèle de flux monétaire associé avec chaque option pour le bien des investisseurs et d’état? c. Qu’advindra de l’équipement diesel suite à premières 5 années de l’exploitation? Est-ce que l’équipement sera entièrement déprécié à cette étape? Quelle est la valeur de récupération estimée de cet équipement? d. Selon l’analyse faite par Benchmark Minerals (déposée par l’initiateur), le prix de graphite provenant du projet Matawinie varie de 1500 à 1700 USD/t de 2022 jusqu’à 2027. Pourquoi l’initiateur du projet utilise un prix flat de 1730 USD/t pendant la durée de vie entière du projet afin de calculer les revenus? e. Le rapport produit par Benchmark Minerals a été commandité par l’initiateur. Est-il possible d’obtenir une étude de marché du graphite naturel indépendante? Si le MERN dispose déjà de cette étude (ou analyse similaire(, est-ce qu’il est possible de rendre l’information publique? f. Comment sera effectué le financement du projet Matawinie ? Quelle sera la proportion de capital vs dette ? g. Les phases 1, 2 et 3 du projet (2022-2036) représentent environ 65% de la valeur nette actualisée du projet (NPV). Est ce que le projet de phases 4 et 5 (2036-2048) est économiquement viable, tenant compte d’arrivée des nouvelles technologies (batteries solid state en 2030) dans l’industrie des voitures électriques, et l’augmentation de production globale de graphite naturel suite à la mise en opération des autres producteurs dans le monde? h. Quel est le plan de mitigation des risques financier et des risques du marché de l’initiateur?	2020-02-05 18:03
Dimitri Kharitidi	Question : Thème BRUIT: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Santé et qualité de vie • Participation et engagement • Équité et solidarité sociales a. Dans l’EIES, plusieurs secteurs de la zone de villégiature ont été identifiés comme Zone 3 (territoire destiné à des usages commerciaux ou des parcs récréatifs), tandis que le zonage correspond plutôt à la zone 1. Est-ce qu’il est possible d’ajuster le modèle des impacts de bruit en fonction de zonage 1 pour les milieux de villégiature? b. Le bruit produit par dynamitage est bien documenté comme une nuisance sonore importante qui affecte la santé et qualité de vie de la population dans le contexte des projets miniers. Est ce que le modèle d'impact sonore présenté dans l’EIES inclut le bruit et les impacts causés par dynamitage? Sinon, serait-il possible de l’inclure? c. Est-ce que la modélisation des impacts sonores a été faite pour la période de construction de la mine? Si oui, est-ce que le modèle et les cartes de modélisation sonore sont disponibles disponibles? Sinon pourquoi? d. Le bruit produit par dynamitage est bien documenté comme une nuisance sonore importante qui affecte la santé et qualité de vie de la population dans le contexte des projets miniers. Comment cet impact sur la santé est évalué dans le contexte du projet Matawinie?	2020-02-05 18:05

Dimitri Kharitidi	Question : Thème RÉCRÉOTOURISME: En lien avec les principes de développement durable suivants: • Santé et qualité de vie • Prévention • Partenariat et coopération intergouvernementale • Efficacité économique a. Quelles sont les études qui confirment la possibilité de coexistence de l'industrie minière et de l'industrie touristique dans la même région? Est-ce que des études ou analyses similaires ont été faits pour la région de Haute-Matawinie? Est-ce qu'il possible d'avoir accès à cette documentation? b. Le plan de restauration du site minier prévoit de créer un site touristique de la mine. Quel est le réel potentiel économique et stratégique d'un tel projet? Y-a-il des projets similaires dans l'industrie minière au Canada ou ailleurs? Comment ces projets se comparent au projet Matawinie? c. Suite à une question survenue lors de la première partie du BAPE le 28 janvier sur la comparaison entre l'empreinte du projet minier vs l'empreinte de la villégiature au Lac Taureau, serait il possible d'évaluer l'impact de deux développements? Également est-il possible de comparer le potentiel de la contamination, nuisances sociales, effets sur la qualité de vie, et le potentiel économique de ces deux projets? d. L'industrie minière est connue pour son potentiel de causer des cycles "boom/bust" dans le milieux récepteurs. Est-ce que ce potentiel a été évalué à Saint-Michel-des-Saints? Si le projet minier menace le développement récréotouristique de la région, comment peut on prévenir la détresse de l'industrie touristique durant les années de l'opérations de la mine? e. Advenant que les opérations minières réduisent l'attrait touristique de la région et suite à la fermeture de la mine la région souffre de manque d'ouvrage et une détresse économique, quel est le plan de restructuration de l'économie de la région à long terme? Est ce que la stratégie de diversification économique proposée par le projet Matawinie est durable à long terme?	2020-02-05 18:06
Suzanne Thibault	Question : Ou la mine en est-elle dans les adaptations technologiques prévues pour l'électrification de la machinerie spécialisée? Cette technologie existe-t-elle déjà ou est-elle a créer?	2020-02-05 20:17
Suzanne Thibault	Question : Est-ce que le ministère de l'environnement a fait ou fera des études d'impact pour les 7 prochaines ou ni la mine ni le transport ne fonctionneront a l'électricité? Aurons-nous accès a ces évaluations avant la fin de la période de remise de nos mémoires?	2020-02-05 20:24
Suzanne Thibault	Question : Madame la Présidente, Monsieur le commissaire, Je ne demande pas de réponse a cette question, mais j'aimerais que vous vous la posiez très honnêtement a vous-mêmes: Est-ce que vous, si le projet de Nouveau Monde Graphite allait de l'avant, achèteriez une propriété située a 1.2, 2, 3 ou 5 km de la mine?	2020-02-05 20:32
Suzanne Thibault	Question : Au chapitre 8 du rapport de SNC Lavalin on prévoit: -des émissions totale de GES de 41 339 t éq Co2 pour la période de construction -que l'expédition du concentré vers les utilisateurs finaux représenteront 80% des émissions totales de la mine et que celles reliées au fonctionnement de la mine durant les 5 premières années seront de 9364 t éq Co2 par année. Ceci implique donc des GES reliées au transport de 46 820 t éq Co2, pour un total de 56 184 t éq Co2 par an sur 5 ans Advenant le cas ou, après 5 ans, le projet d'électrification de la mine incluant le transport ne puisse être réalisé en raison d'impasse technologique, de non disponibilité de la machinerie ou des camions, ou en cas de non viabilité économique, que se passera-t-il? Y aura-t-il une nouvelle étude d'impact? Est-ce que la mine cessera ses activités durant cette nouvelle étude?	2020-02-05 21:08
Josée Méthot	Question : Nous sommes très préoccupés par notre sécurité sur la route 131 en lien avec l'augmentation de la circulation liée aux opérations de la mine et de ses travailleurs. Plus de 40 camions circuleront dans les 2 sens à chaque jour sur cette route et leur ampleur à ces poids lourds peuvent faire peur aux personnes qui y roulent. Aussi, aux nombre de travailleurs s'ajoutent toutes les autres personnes ou entreprises qui y circuleront (famille, fournisseurs). 1. En lien avec la sécurité sur la route 131, j'aimerais connaître le nombre d'accidents mortels ou non mortels qui ont eu lieu sur le tronçon entre St-Émilie de l'Énergie et St-Michel-des-saints et ce, depuis les 10 dernières années. Aussi, combien d'accidents ont causé une fermeture de la 131 et la durée de ces fermetures. 2. Est-ce que le ministère du transport a analysé les impacts sur les coûts de réparation de la 131 pendant toute l'exploitation minière et prévoit-il obtenir une compensation ? A-t-il intégré dans sa planification annuelle, triennale ou quinquennale les travaux de réparation continus de la 131 que va exiger la circulation des camions ? 3. Nouveau Monde Graphique (NMG) a précisé lors d'une audience en janvier qu'il étudie d'utiliser des camions plus gros. Devrait-on être rassuré ?? Est-ce que NMG pourrait fournir du détail sur cette étude (grosseurs des camions, impact sur le nombre de camion quotidien-augmentation ou diminution). 4. Pendant la période de dégel, des lois et règlements limitent le poids des camions à circuler pour réduire les impacts sur nos routes. Comment le gouvernement va exercer ce contrôle puisqu'il n'y a pas de pesé sur les abords de la 131 ?	2020-02-06 07:24
May Dagher	Question : "Prévention" et "Précaution" : liste des 16 principes de développement durable Afin de se faire une opinion indépendante de toute partisanerie, quelles sont les diverses sources d'information indépendantes que la Municipalité a consultées en regard du projet, autres que celles diffusées par le promoteur ?	2020-02-06 08:39
May Dagher	Question : "Efficacité économique" - "Accès au savoir" - "Protection" - "Prévention" - : Liste des 16 principes du développement durable Donnant suite au dépôt du rapport d'un expert indépendant effectué par la COPH auprès du Conseil municipal le 22 octobre dernier et considérant que la viabilité financière du projet va définir la durabilité du projet et donc du même coup le développement économique et durable de la région, comment la Municipalité peut-elle expliquer d'un point de vue sociétal, environnemental et économique la réponse suivante: La Municipalité n'a pas l'intention d'investiguer sur les risques financiers ainsi que sur les spéculations sur les revenus surestimés et les coûts sous-estimés.	2020-02-06 08:53
May Dagher	Question : "Équité et solidarité sociales" - "Participation et engagement": liste des 16 principes du développement durable Sans un oui, c'est un non, comment peut-on parler d'acceptabilité sociale dans le présent projet quand plus de 50 % de la population (majoritairement villégiateurs) n'a pas été sondée, la méthodologie employée à ce jour par le promoteur ayant été mise en cause lors des audits ? Comment peut-on parler d'acceptabilité sociale, si on n'obtient pas le consentement de la majorité pour parler d'un projet acceptable ? Les droits des citoyens, individuels et collectifs, ne devraient-ils pas occuper une place centrale d'une vision de l'acceptabilité sociale?	2020-02-06 09:17
May Dagher	Question : D'un point de vue économique et de visibilité, quels sont les moyens/outils envisagés par la Municipalité pour pallier à une éventuelle détérioration de la réputation de la Haute-Matawinie et de Saint-Michel-des-Saints comme destination privilégiée des amateurs de plein air ?	2020-02-06 09:33
May Dagher	Question : "Santé et qualité de vie" : Liste des 16 principes du développement durable D'un point de vue de santé des citoyens, quels sont les moyens/outils de sensibilisation mis de l'avant par la Municipalité pour accompagner et être à l'écoute de certains de ses citoyens inquiets et vivant déjà de la détresse ?	2020-02-06 09:36
May Dagher	Question : Depuis la fermeture de la compagnie forestière Louisiana Pacific en 2006-2007, la Municipalité peut-elle déposer (outre le projet de Granules La Granaudière) la liste des projets novateurs économiques qui répondent à la vocation de la région sur lesquels elle a travaillé/initié afin de redynamiser la vie économique de SMDS et contrer la dévitalisation de la Municipalité ?	2020-02-06 09:39
May Dagher	Question : "Internalisation des coûts" - Liste des 16 principes du développement durable Le promoteur affirme lui-même dans son EIES que le projet pourrait ne jamais être « toute électrique », pourquoi, en regard de la controverse que soulève le projet parmi les citoyens, le MERN n'exige-t-il pas maintenant une analyse de l'exploitation uniquement au Diésel sur une durée de 26 ans plutôt que de devoir y aller par décret au bout des 5 premières années ?	2020-02-06 09:45
Benoît Dulude	Question : Vue que ma résidence ce trouve à 1,6 kilomètre de la mine, elle perd de la valeur ce que mon évaluateur a dit Est-ce que l'initiateur du projet à prévu un dédommagement pour le tors causé par ça mine?	2020-02-06 09:54
Benoît Dulude	Question : Préoccupation première est la pollution de l'air, de l'eau et du bruit Vu que les données sont basé sur des modélisations numériques Qu'est-ce qui va arrivé ci elle ne sont pas adéquates?	2020-02-06 10:33
Michelle Pauzé	Le 29 ou 30 janvier dernier, l'initiateur a fait référence à l'usine de démonstration de NMG à St-Michel-des-Saints. Est-ce possible d'avoir une idée de grandeur ou un comparatif quelconque entre l'usine de démonstration et le futur projet de mine à ciel ouvert. Exemple : est-ce que le futur projet sera 100 fois, 1 000 fois plus gros que l'usine de démonstration ?	2020-02-06 12:15
Michelle Pauzé	J'aimerais savoir si une étude et/ou un recensement a été fait de la population de St-Michel des saints, concernant l'état de santé, mais surtout s'il y a beaucoup de personnes à risques : problèmes respiratoires, pulmonaires, asthme, problèmes cardiaque, angine, allergies... ? Je m'inquiète surtout de la santé des enfants, à la garderie, aux parcs, dans les cours d'école... seront-ils confinés à l'intérieur ? Je suis villégiatureuse depuis plus de 50 ans, je suis à 4 km. du futur projet (lequel projet a des grandes chances de s'étendre plus près de notre chalet, car gisements découverts aussi dans zone sud, sud-est, est, soit plus proche de nous) et j'ai un petit-fils de 4 ans qui fait de l'asthme et moi-même j'ai de sérieux problèmes d'allergies.	2020-02-06 12:40
Chloé Guérin Gosselin	Question : La lecture du rapport sur les risques de contamination de l'eau (Kuipers et Associates) contredit votre EIES dans lequel vous stipuliez qu'"aucun impact n'est anticipé sur la qualité des eaux souterraines" et donc qu'aucune mesure d'atténuation n'était prévue. Je veux savoir quand sera faite la mise à jour de la modélisation (engagement de novembre) et quels genre de mesures d'atténuation prévoyez-vous prendre? Si ma nappe phréatique est contaminée, est-ce que je serai dédommagée? Qu'est-ce que vous ferez si votre mine contamine notre lac?	2020-02-06 13:55
Jose Gagnon	Question : La présidente de la commission avait demandé à la municipalité le détail de la ventilation des dépenses du 400K\$ provenant de NMG. Le document DB50-Ventilation des redevances minières (NMG) a été déposé. On n'y trouve pas la réponse. Ma question est : peut-on obliger la municipalité à répondre à la question ?	2020-02-06 15:25
Chloé Guérin Gosselin	Question : L'horaire d'extraction et de fonctionnement est de 16 heures par jour, de quelle heure à quelle heure précisément? Quels seront les horaires du site du concentrateur? Quelles sont les exceptions prévues ou des exemples pour dévier de cet horaire	2020-02-06 15:37